

Climat des affaires et attractivité des IDE en Algérie : état des lieux et aperçu comparatif aux pays voisins

Business climate and attractiveness of FDI in Algeria: current situation and comparative overview with neighboring countries

BEZTOUH Djaber¹, BOULAHOUAT Mahdia²

¹ Université de Bejaia- Algérie, djaberbeztouh@yahoo.fr

² Université de Bejaia- Algérie, boulahouat.mahdia@gmail.com

Reçu le : 02-09-2020

Accepté le : 28-02-2021

Résumé :

L'attractivité des pays est aujourd'hui considérée comme une composante importante de la politique économique ; elle est au centre des politiques de promotion, d'aménagement et de développement. Ce travail de recherche pose la problématique du climat des affaires en Algérie et l'attractivité des investissements directs étrangers. Il est question d'analyser, à travers une étude comparative avec les autres pays du Maghreb ainsi que l'Égypte, le climat des affaires et les obstacles à l'investissement, les opportunités d'investissement et les facteurs d'attractivité des IDE,

Mots Clés : Climat des affaires ; IDE ; Attractivité ; Algérie.

Jel Classification Codes : F21, F23, O20.

Abstract:

The attractiveness of countries is today considered an important component of economic policy; it is at the center of promotion, planning and development policies. This research work raises the issue of the business climate in Algeria and the attractiveness of foreign direct investment. It is a question of analyzing, through a comparative study with the other Maghreb countries as well as Egypt, the investment opportunities and attractiveness factors of FDI, the business climate and the obstacles to investment.

Key words : Business climate; FDI; Attractiveness; Algeria.

Jel Classification Codes : F21, F23, O20.

¹Auteur correspondant : BEZTOUH, Djaber, djaberbeztouh@yahoo.fr

1. Introduction:

Le phénomène de la promotion du libéralisme économique à l'échelle mondiale a donné lieu au développement des relations économiques internationales, tant commerciales que financières. Connue sous le nom de la mondialisation, ce phénomène fait que les pays industrialisés comme ceux en voie de développement (PVD) se bousculent pour participer, mais surtout pour tirer profit dans l'internationalisation financière et commerciale caractérisant l'économie mondiale d'aujourd'hui. L'un des attitudes de cette internationalisation est la mutation internationale des firmes et l'expansion des Investissements Directs Étrangers (IDE).

D'après le Fonds Monétaire International (FMI), les Investissements Directs Étrangers représentent l'ensemble des opérations financières destinées à agir sur le marché et la gestion d'entreprises implantées dans un pays différent de celui de la maison mère. Les IDE présentent des formes variées selon les stratégies poursuivies par les FMN. Ils exercent différents effets de polarisation, aussi bien en ce qui concerne le choix des pays d'accueil que les secteurs d'activités concernés (Van Huffel, 2001). La plupart des États cherchent à attirer de plus en plus d'IDE vu que ces derniers présentent une source de financement extérieure privée importante et sont, également, porteurs d'avantages comme le transfert de technologies, de compétences, de capacités d'innovations et d'emploi. Pour réussir, les études ont montré qu'il faut préparer un climat institutionnel prospère et favorable à l'attraction des investisseurs étrangers. De ce fait, les économies mondiales se rivalisent pour attirer les investissements directs étrangers et la concurrence entre les pays est acharnée.

Ainsi, l'attractivité des pays est aujourd'hui considérée comme une composante importante de la politique économique ; elle est au centre des politiques de promotion, d'aménagement et de développement (Menna et Mehibel, 2018). Cette notion d'attractivité s'attache à la capacité d'un territoire à attirer les investissements étrangers, de pérenniser leurs installations, de capter leurs retombées positives et d'en faire profiter les entreprises nationales et de créer les conditions favorables pour offrir un climat basé sur des règles qui sont les mêmes avec les pays attractifs (Kaci Chaouch, 2012).

Dans la littérature récente, plusieurs études ont tenté de comprendre les raisons pouvant justifier la localisation des investissements internationaux dans les pays en développement. Parmi les principaux travaux, BEAC (2019) note celui de Kravis et Lispey (1982), Barro et Sala-i-Martin (2004), Lim (2005) et Buckley et al (2007), Dzaka et Bitemo (2006), Ourvashi (2011), Avom et Ongo (2013), Hayat (2014) qui répertorient les facteurs explicatifs de

l'attractivité des IDE en deux grandes catégories : les facteurs économiques et les facteurs institutionnels. Parmi les raisons institutionnelles généralement évoquées pour promouvoir les investissements directs étrangers au sein d'une économie, on cite principalement le risque-pays, la corruption et la mauvaise gouvernance, la politique fiscale ou commerciale, dispositions législatives en matière de rapatriement des capitaux ou de mouvement de capitaux, climat des affaires. En ce qui concerne les déterminants d'ordre économique et commercial, on retient par exemple, le taux de change effectif réel, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation, la taille du marché, le taux de croissance du PIB réel, les infrastructures, l'aménagement du territoire, le système de communication et l'ouverture commerciale, les ressources naturelles, coûts de transport, coûts d'implantation, coûts salariaux, avantages technologiques, agglomérations d'activités, proximité de la demande, barrières à l'échange, appartenance à une zone d'intégration. Les pays hôtes, quant à eux, recherchent l'entrée du capital étranger qui fait défaut pour développer et moderniser leur industrie, accéder à des nouveaux marchés et s'intégrer davantage à l'économie mondiale (Neffati et Richet, 2004).

Au moment où les pays de la région, notamment les voisins maghrébins, se rivalisent pour attirer les investissements directs étrangers, en engageant des plans de développement et en mettant en place des politiques de diversification de leurs économies pour stimuler leur développement industriel et attirer les investissements étrangers, l'Algérie continue de lancer de mauvais signaux aux investisseurs étrangers qui recherchent des territoires où il est plus facile de faire des affaires.

Ce travail de recherche pose la problématique du climat des affaires en Algérie et l'attractivité des investissements directs étrangers. Il est question d'analyser, à travers une étude comparative avec les autres pays du Maghreb ainsi que l'Égypte, les opportunités d'investissement et les facteurs d'attractivité des IDE, le climat des affaires et les obstacles à l'investissement.

L'objectif est d'analyser la relation entre le climat des affaires et l'attractivité des IDE en Algérie et d'essayer d'expliquer dans quelle mesure la faible performance de l'Algérie en termes de flux des IDE peut être attribuée au manque d'attractivité.

Ainsi, nous tenterons de répondre à un certain nombre de questions :

- Le climat des affaires en Algérie, est-il propice à l'investissement ? Qu'en est-il la situation en comparaison aux pays voisins ?*
- Quels sont les facteurs d'attractivité des IDE en Algérie ?*
- Quels sont les obstacles à l'investissement direct étranger en Algérie ?*

- *La faiblesse des flux d'IDE dans en Algérie trouve-t-elle son explication dans le mauvais climat des affaires.*

2. Les opportunités d'investissement et les facteurs d'attractivité des IDE en Algérie

Les motivations des entreprises à investir à l'étranger sont habituellement classées selon la théorie classique des IDE (Dunning, 1993). Les pays développés sont les destinataires naturels d'IDE qui sont axés sur la recherche de marchés stratégiques et donc liés positivement à la taille du marché et à l'intensité du capital-travail. Par contre, les IDE dans les pays en développement comme ceux de l'Algérie et de ses voisins peuvent répondre à d'autres motivations, telles que l'efficacité ou l'exploitation de ressources naturelles (Carril-Caccia, Milgram-Baleix et Paniagua, 2018).

L'attractivité de l'Algérie aux IDE peut se résumer dans les points suivants :

2.1. Les richesses naturelles et la disponibilité des matières premières

La disponibilité des ressources naturelles représente un atout majeur pour l'économie nationale qui devrait pouvoir jouer un rôle géostratégique dans la région. L'Algérie couvre une superficie de 2 381 741 km² avec 1200 km de côtes méditerranéennes. Les richesses naturelles de l'Algérie en hydrocarbures sont importantes. En effet, L'Algérie se classe au quinzième rang mondial et au troisième en Afrique avec 9,2 milliards de barils de pétrole et des réserves prouvées de 0,9 % du total mondial, l'Algérie est la 18ème en matière de production et la 12ème en exportation. La géologie du pays et sa proximité aux marchés européens sont propices. Le Saharan Blend est idéal de par sa faible teneur en soufre, autour de 0,09 %, qui le rend très facile à raffiner. Le sous-sol algérien ne se limite pas à cela, il regorge de plus de 4 500 milliards de m³ de gaz, l'Algérie est le troisième fournisseur de gaz naturel de l'Union Européenne et le quatrième fournisseur énergétique, pour cela le secteur énergétique représente un élément d'attraction pour les investisseurs étrangers. Sans parler du gaz de schiste, très facile à acheminer vers l'Europe via les nouveaux gazoducs (existants et à venir) et une flotte de méthaniers. La majeure partie des exportations algériennes d'hydrocarbures sont destinées aux principaux marchés européens soit par ordre de consommation : Italie, Allemagne, France, Pays-Bas, Espagne et Royaume-Uni. Les marchés asiatiques, dont la Chine, ont vu leur demande évoluer (Tahchi, 2016).

Concernant le gaz naturel, l'Algérie occupe la 7ème place dans le monde en matière de ressources prouvées, la 5ème en production et la 3ème en exportation. Véritable géant énergétique, l'Algérie, forte de 50 % des réserves, de 48 % de la totale et de l'impressionnant taux de 94 % des exportations de gaz naturel, n'a pas de rivale dans la

Méditerranée, où elle est classée première productrice et exportatrice de pétrole et de gaz naturel.

L'Algérie produit du fer et de l'acier, des métaux précieux comme l'or et l'argent, des minéraux industriels incluant la baryte, la bentonite, le ciment, la pierre concassée, le gravier, le gypse, l'hélium, le calcaire, le marbre, les engrais d'azote, le phosphate, la pouzzolane, le quartz, le sel et le sable dans tous ses états (Tahchi, 2016). Elle dispose, en outre, d'importants gisements de minéraux inexploités, on peut citer le diamant, le manganèse, le quartz cristallin, des minéraux de terres rares, le tungstène et l'uranium.

2.2. La situation géographique et la proximité des marchés potentiels

L'Algérie se trouve à la porte de l'Afrique, à proximité de l'Europe et dans le cercle des pays arabes et au cœur du Maghreb, ce qui peut favoriser les investissements étrangers dirigés vers l'exportation et lui permettre de tirer avantage de l'instauration de la zone de libre-échange euro-méditerranéenne, de l'accord d'association avec l'Union européenne.

De l'avis de Kaci Chaouch (2012), la position géographique de l'Algérie est stratégique pour la mise en valeur de son potentiel d'investissement et devrait favoriser les investissements étrangers orientés vers l'exportation et lui permettre de tirer avantage pour attirer les capitaux étrangers.

2.3. Le développement des infrastructures de base

La nature même des IDE impose l'existence d'un système de télécommunication efficient, les firmes multinationales devant être reliées au reste du monde et surtout à leur société-mère. Les infrastructures de transport doivent également permettre une circulation fluide et sûre des flux d'input et d'output, en particulier dans le cadre d'une généralisation des techniques de production en flux tendus, où les contraintes de temps et de flexibilité doivent être efficacement gérées.

Les infrastructures de base en Algérie sont à la dimension du territoire. Leur développement est un atout pour l'économie. Ces infrastructures connaissent un véritable changement, un grand nombre de projets ont été réalisés ou en cours de réalisation.

Ne disposant, au lendemain de l'Indépendance, que de simples routes couvrant à peine les grandes villes, l'Algérie possède aujourd'hui, parmi les pays en développement, l'un des meilleurs réseaux routiers desservant tout le pays grâce à la réalisation de plusieurs mégaprojets à l'exemple des voies express, autoroute Est-Ouest, de longues sections de la route Transsaharienne, ponts et viaducs au design moderne : l'Algérie a lancé, depuis voilà

une vingtaine d'années, de vastes chantiers à travers tout le pays avec pour objectif de rattraper le retard accusé en termes de projets routiers après des périodes difficiles pour l'économie nationale.

Bénéficiant, ces dernières années, de la mise en œuvre d'une nouvelle démarche destinée à réunir les conditions d'une relance économique réussie, le secteur des travaux publics a connu une nouvelle dynamique qui s'est traduite, sur le terrain, par la mise à disposition de l'économie d'infrastructures routières modernes contribuant aux efforts du développement de l'Algérie.

L'Algérie dispose d'un tissu infrastructurel assez important, décrit comme suit :

- Un réseau routier des plus importants du Maghreb et de l'Afrique, d'une longueur de plus de 118 000 km dont 2450 d'autoroute, 76028 km de routes nationales départementales (en fin 2017). L'Algérie a été nommée à la 10e place du classement des pays où la moyenne de la qualité des routes est acceptable et répond aux normes de sécurité.

- L'Algérie dispose d'un littoral long de plus de 1280 Km, et d'une infrastructure portuaire comprenant quarante-cinq (45) ports en service, dont :

- 11 ports de commerce mixtes (commerce, pêche et hydrocarbures). Les ports sont aménagés et équipés pour permettre l'escale et le traitement des navires car-ferries, RO-RO, porte-conteneurs, vraquiers et pétroliers et assurer le passage de tout type de marchandises;
- 02 ports spécialisés en hydrocarbures (Skikda Est et Béthioua) ;
- 31 ports et abri de pêche dont six à l'intérieur des ports de commerce ;
- 01 port de plaisance à Sidi Fredj;
- 200 feux de signalisation maritime ;
- ouvrages de défense côtiers.

- Le réseau ferroviaire couvre une grande partie du pays, réseau de 4600 km, doté de plus de 200 gares commerciales opérationnelles situées, en général, le long de la cote et desservant les principales villes portuaires. La vétusté du parc et de l'infrastructure a nécessité des plans de modernisation et de développement du trafic interurbain ainsi que la restructuration de la compagnie nationale SNTF.

- L'infrastructure aéroportuaire comprend 35 aéroports dont 13 internationaux.

2.4. Taille de marché relativement importante

La taille et le dynamisme du marché d'accueil deviennent des facteurs prépondérants d'attractivité des IDE, comme l'a prouvé le cas des pays d'Asie disposant d'un marché large, dense, et en forte expansion (Van Huffel, 2001).

**Tableau N°1 : Taille du marché algérien en comparaison avec les pays voisins
(Au 1^{er} janvier 2020)**

Économie	Population totale	Proportion Population masculine	Proportion Population féminine	Projection population en 2030
Algérie	43 216 714	50,5 %	49,5 %	48 821 969
Égypte	100 862 813	52,2 %	49,8	119 745 677
Maroc	36 546 355	49 %	51 %	40 873 593
Tunisie	11 833 966	50 %	50 %	12 841 616

Source : <https://countrymeters.info/fr/> (consulté le 16/01/2020).

En plus de ses richesses énergétiques, l'Algérie est une puissance démographique d'Afrique du Nord, dotée d'une extraordinaire population jeune. Le marché algérien est important dans la région du Maghreb mais reste de petite taille, en comparaison avec celui de l'Égypte. Le nombre d'habitants en Algérie s'élève à 43,0 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2020 (ANDI, 2020) contre plus de 100 millions d'habitants en Égypte.

3. Le climat des affaires et les obstacles à l'investissement en Algérie

Les choix de localisation des firmes multinationales se basent sur divers critères regroupant des conditions de stabilité et de performance des territoires d'accueil. Dans ce domaine, Van Huffel (2001) soutient que les pays du Sud de la Méditerranée, dont l'Algérie, souffrent de larges insuffisances qui révèlent une attractivité médiocre sur la scène internationale.

Malgré les atouts et les efforts fournis par les autorités algériennes, que ce soit dans le domaine administratif, ou dans le domaine législatif, pour promouvoir et attirer l'investissement direct étranger, plusieurs obstacles freinent l'attractivité des IDE.

Les acteurs de l'investissement se plaignent du climat difficile des affaires en Algérie, comme le laisse entendre Bouyacoub (2012). Les études des institutions internationales, notamment celles de la Banque mondiale, connue sous l'appellation de Doing Business, publiées annuellement, tout comme le classement Forbes et autres confirment ce constat. Le classement de l'Algérie, en 2020, à la 157^{ème} place sur 180 pays bien loin derrière l'Égypte et les pays du Maghreb illustre une image de cette difficulté.

Tableau N°2 : Classement de l'Algérie, en matière de climat des affaires, en comparaison avec les pays voisins

2020	Algérie	Égypte	Maroc	Tunisie
Facilité à faire des affaires	157	114	53	78
Création d'entreprises	152	90	43	19
Raccordement à l'électricité	102	77	34	63
Transfert de propriété	165	130	81	94
Obtention de prêts	181	67	119	104
Protection des investisseurs	179	57	37	61
Paiements des impôts	158	156	24	108
Commerce transfrontalier	172	171	58	90

Source : Élaboré par nos soins, à partir des rapports *Doing Business* (2020).

En termes de création d'entreprise, ce qui est le principal acte de l'investissement nouveau, l'Algérie est classée à la 152^{ème} place. La difficulté d'accès au crédit reflète d'une part, les faiblesses du système bancaire et d'autre part, les faiblesses sur le plan des affaires.

L'Algérie est également dernière des quatre pays de la région, en occupant la 131^e place sur les 139 pays classés dans l'édition 2016 du Magazine Forbes pour les affaires, qui établit chaque année une comparaison mondiale sur la base de 10 critères, tels que la fiscalité, l'innovation, la bureaucratie, la protection de la propriété intellectuelle ou encore les infrastructures.

En effet, l'Algérie pointe loin derrière ses voisins en faisant partie des 15 pires pays où faire des affaires aux côtés de l'Éthiopie, le Yémen, Haïti ou encore le Tchad. L'Algérie se classe notamment 133^e, 131^e, 115^e et 112^e respectivement pour la protection des investisseurs, la liberté de commerce, le poids de la fiscalité et la lourdeur de la bureaucratie.

3.1. La lenteur administrative

La bureaucratie est un mal très profond qui ronge le quotidien en Algérie, étouffe les entreprises et bloque la capacité de notre économie à croître durablement

Les investisseurs étrangers estiment qu'il y a une lourdeur bureaucratique et des blocages administratifs. Ces contraintes se traduisent par des règles formelles et l'excès de démarches et procédures pour l'obtention des permis et autorisations de création des entreprises (voir tableau 2).

Le manque de coordination entre les structures concernées poussent les investisseurs à abandonner les projets et de retourner vers d'autres pays dans les procédures sont allégées et les démarches facilitées, le manque de transparence et l'inexistence de l'information et de leur échange entre les partenaires respectifs dans le processus de création d'une entreprise.

Tableau N°3 : L'indicateur de création d'entreprises en comparaison avec les pays voisins

Économie	Création d'entreprise	Score création d'entreprise	Nombre de procédures	Délai en jours
Algérie	152	78,0	12	18
Égypte	90	87,8	5	12
Maroc	43	93,0	4	9
Tunisie	19	94,6	3	9

Source : Réalisé par nos soins, à partir des rapports *Doing Business* (2020).

Selon le classement le plus récent de *Doing Business* (mai 2019), où les économies sont classées selon leur facilité de faire des affaires, de 1 à 190, l'Algérie occupe le 152^{ème} rang en termes de création d'entreprise loin derrière la Tunisie et le Maroc, respectivement au 19^{ème} et 43^{ème}.

En terme de procédures, l'Algérie est le pays où il est plus difficile de créer une entreprise avec 12 procédures et un délai de 18 jours en comparaison avec les pays voisins où le nombre de procédures ne dépasse pas 5 et un délai plus court.

Cet indicateur concerne toutes les procédures officiellement exigées ou couramment effectuées, ainsi que les délais et le coût auxquels un entrepreneur fait face lors de la création et la gestion officielle d'une entreprise industrielle ou commerciale. Il s'agit de toutes les procédures que les entrepreneurs doivent suivre, notamment l'obtention de l'ensemble des licences et des permis nécessaires et l'accomplissement auprès des autorités concernées de toute formalité requise pour l'entreprise et ses employés, y compris les notifications, vérifications ou inscriptions.

Donc, d'après ces résultats, l'Algérie n'a fourni aucun effort pour faciliter les procédures de création d'entreprise.

3.2. La faiblesse du système bancaire algérien

Le développement des infrastructures et l'utilisation d'un système bancaire développé jouent un rôle primordial dans la réhabilitation de l'image du pays et ainsi sur l'attractivité du marché pour les investissements directs étrangers. Dans ce sens, une étude, réalisée par des experts de UE montre que si l'Algérie possède des atouts certains pour attirer les IDE (taille de marché, énergie, coût de la main d'œuvre dont la qualification devait être améliorée cependant), l'état du système bancaire, notamment, constitue le premier obstacle majeur à l'IDE, il est classé bien avant la sécurité du pays et la lourdeur des procédures douanières et administratives (Amrani et Mokhefi, 2016). Le problème majeur qui se pose aux investisseurs étrangers pour venir s'implanter en Algérie reste la garantie de transfert du capital et des revenus après

investissement. D'après le rapport de la BM, une entreprise algérienne consacre en moyenne 504 heures pour effectuer 61 paiements par an contre 236,6 heures pour la région (29,6 paiements) et 202,9 heures pour les pays de l'OCDE (15,3 paiements), même si le paysage bancaire algérien est constitué, en plus des six banques publiques, d'un bon nombre de banques privées nationales et étrangères.

3.3. Difficulté d'obtention de crédits à l'investissement

La difficulté d'accès au crédit reflète les faiblesses du système bancaire et les faiblesses sur le plan des affaires. Ainsi, les banques algériennes, sont considérées bureaucratiques et mal équipées. Il existe des longues relations de prêt entre les banques publiques et les entreprises publiques qui ont façonné la culture du crédit en faveur d'un moindre risque, ce qui pénalise les entreprises privées nationales et étrangères.

Nous analysons dans le tableau suivant un ensemble d'éléments intervenant dans les procédures d'obtention de crédits ce qui permettra de faire ressortir le classement de l'Algérie sur cet indicateur et de relever les obstacles financiers qui entravent l'activité des investisseurs.

Tableau N°4 : Obtention de prêts en comparaison avec les pays voisins

Économie	Obtention de Prêts classement	Score Obtention de prêts	Indice de fiabilité des garanties (0-12)	L'indice relatif à l'étendue de l'information sur le crédit (0-8)
Algérie	181	10	2	0
Égypte	67	65	5	8
Maroc	119	45	2	7
Tunisie	104	50	3	7

Source : Réalisé par nos soins, à partir des rapports *Doing Business* (2020).

S'agissant de l'Indice de fiabilité des garanties, l'Algérie obtient un score de 2 sur une échelle de 12. Cet indice mesure la protection juridique des emprunteurs et des prêteurs, et évalue dans quelle mesure les lois sur le nantissement et la faillite facilitent les prêts.

Concernant l'Indice sur l'étendue de l'information sur le crédit qui évalue les règles et pratiques qui affectent la couverture, l'étendue et l'accessibilité de l'information sur le crédit qu'il est possible de trouver dans les bureaux de crédit ou les registres de crédit, l'Algérie obtient un score de « zéro », ce qui signifie que :

- Les informations sur le crédit octroyées aux entreprises et aux individus ne sont pas diffusées.

- Les informations positives (par exemple, les montants des emprunts et les modalités de remboursement à l'échéance) et négatives (par exemple, les paiements en retard et le nombre et le montant des défauts de remboursement) ne sont pas diffusées.
- Les données statistiques provenant de détaillants, de sociétés de services d'utilité publique et d'institutions financières ne sont pas diffusées.
- Un historique des données statistiques sur un minimum de deux années est diffusé. Les bureaux de crédit ou les registres de crédit qui effacent les données sur les défauts de paiements dès que le remboursement est effectué, ou qui distribuent des données négatives pendant plus de 10 ans suivant les défauts de paiements obtiennent un score de 0 pour cette section.
- Les données statistiques sur les prêts inférieurs à 1% du revenu par habitant sont diffusées.
- Selon la loi, les emprunteurs ont le droit d'accéder à leurs données dans le plus grand bureau ou registre de crédit dans leur pays. Les bureaux et registres de crédit qui font payer les emprunteurs plus de 1% du revenu par habitant pour inspecter leurs données obtiennent un score de 0 pour cette section.
- Les banques ou autres institutions financières ont accès en ligne aux informations de crédit des emprunteurs (par exemple, via une plate-forme en ligne, une connexion de système à système ou les deux).

Ainsi, on voit que les indices de l'indicateur obtention de prêts ne sont pas performants en Algérie et qu'ils restent loin des scores enregistrés par les pays voisins. En effet, l'indice relatif à l'étendue de l'information sur le crédit, il est de 0 en 2020 alors qu'il n'est pas moins de 6 pour les pays voisins.

3.4. Difficultés d'accès au foncier industriel

La maîtrise de l'espace foncier, ressource non renouvelable, conditionne les actions de développement des programmes de l'habitat, de l'équipement et de l'industrie. Des efforts ont été accomplis par l'Algérie, depuis l'indépendance, pour se doter d'un dispositif législatif et réglementaire adéquat pour, justement, mettre le foncier au diapason de la politique de développement (KPMG, 2016).

En 2008, la législation réglementant le domaine foncier a été modifiée. Deux textes ont été publiés; la loi n°08-14 du 20 juillet 2008 (modifiant et complétant la loi n°90-30 du 1er décembre 1990) portant loi domaniale et l'ordonnance 08-04 du 1er septembre 2008, fixant les conditions et modalité de concession des terrains relevant du domaine privé de l'État

destinés à la réalisation de projets d'investissement, modifiée et complétée (approuvée par la loi n°08-20 du 23 novembre 2008). Cette dernière consacre la concession comme seul mode d'accession et abroge tout autre texte contraire à ces dispositions. La concession est accordée pour une durée minimale de 33 ans, renouvelable, et maximale de 99 ans selon la formule des enchères publiques ouvertes ou restreintes ou la formule de gré à gré.

Le foncier industriel constitue une vraie contrainte dans la démarche d'investissement en Algérie. Ce problème se résume dans la cherté du foncier industriel et de sa nature juridique puisqu'il s'agit parfois d'une propriété privée qui échappe au contrôle de l'Etat et qui génère un décalage flagrant entre le prix du foncier public et celui du privé. Notons que la nature juridique du foncier industriel de la plus part des terres utilisables relèvent du domaine collectif et a défaut d'actes de propriétés, toutes actions de vente ou cession deviennent difficiles. Toutes ces entraves ont fait que l'Algérie se classe au 149^{ème} rang sur 190 pays, selon l'édition 2017 du rapport de la banque mondiale «Doing Business », sur l'environnement des affaires.

3.5. Existence d'un important secteur informel

Parmi les entraves régulièrement résiliés par les opérateurs économiques, le poids du secteur informel dans l'économie nationale et l'absence de transparence des procédures administratives. En effet, les différents opérateurs privés nationaux et étrangers se trouvent souvent confrontés au problème de l'importation frauduleuse de marchandises, sans droit ni taxes qui inondent le marché algérien. L'économie informelle en Algérie, de deux types (activité non enregistrée ou activité avec base légale sous-déclarée), est estimée à 30% de l'ensemble de l'économie nationale par le ministère algérien du commerce, à 34% par la Banque Mondiale et à plus de 40% par la Délégation de la Commission Européenne.

3.6. La corruption

L'Algérie est marquée par une explosion de la corruption à tous les niveaux et dans tous les secteurs d'activité sans aucune exception. Transparency International dans ses rapports 2000/2019 a fait figurer l'Algérie sur la liste des pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient les plus affectés par la corruption. L'Algérie est rangée pour l'année 2016 à la 108^{ème} place mondiale, en recul de 20 places par rapport à l'année 2015, partage la même performance avec l'Égypte, la Cote d'Ivoire, l'Éthiopie et la Guyane. Le pays est le 3^{ème} plus corrompu au Maghreb, se classe derrière le Maroc 90^{ème} et la Tunisie 75^{ème}, mais devant la Mauritanie 142^{ème} et la Libye 170^{ème}.

En Tunisie, la législation et la réglementation favorisent la transparence en soumettant les marchés publics et les privatisations dans le cadre d'appels d'offre ; la loi sur la concurrence et les prix, appliquée depuis 1991, consacre la règle de la transparence dans les transactions commerciales ; le système comptable normalisé est inspiré de celui en vigueur dans les pays de l'OCDE (Neffati et Richet, 2004).

3.7. Fiscalité

L'indicateur sur les paiements des impôts n'est pas très favorable pour l'Algérie. En effet, le nombre de paiements par année est de 27 en 2019 et qui est assez élevé comparé à la moyenne des pays MENA à 22,9 et de celle des pays de l'OCDE à 12,8 paiements. De plus, les investisseurs sont confrontés à une lourdeur des taxes et des charges et dont le total à payer a été estimé en 2019 à 66,1 % du bénéfice brut. Il reste très élevé comparé à la moyenne enregistrée dans les pays de la région MENA et de l'OCDE. Quant à sa position comparée aux autres pays du Maghreb en 2019, l'Algérie avec sa 158^{ème} place, se classe loin derrière la Tunisie au 108^{ème} rang et le Maroc à la 24^{ème} place.

Les investisseurs en Algérie désapprouvent les contraintes liées à l'accès aux avantages (exonérations fiscales), et à les faire valoir auprès des administrations (les douanes, les impôts, les Wilaya, les chambres de commerce). La mise en œuvre des avantages est freinée par une mauvaise compréhension de la part des investisseurs quant aux avantages octroyés soit sous l'ancien régime d'investissement ou le nouveau dispositif. Aussi, une mauvaise compréhension des agents administratifs des dispositifs mis en place pour faciliter les démarches administratives des investisseurs.

L'Égypte est, dans ce domaine, un exemple à suivre. Encore à genoux en 2015, le pays connaît des résultats spectaculaires après avoir pris des décisions courageuses en matière de fiscalité ou de tarifs subventionnés. Comme quoi, les bonnes réformes peuvent faire bouger les choses.

En Tunisie, le système fiscal a fait l'objet d'une importante refonte. Depuis 1996, un programme de démantèlement tarifaire est engagé. Les investisseurs étrangers bénéficient du libre transfert de leurs bénéfices et capitaux (Neffati et Richet, 2004).

4. Les IDE en Algérie en comparaison avec les pays voisins

Au titre de l'année 2017, selon les données publiées par la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), les investissements directs étrangers en Algérie se sont établis à 1,2 milliard de dollars, et ce en dépit des incitations offertes par la nouvelle loi sur l'investissement. Avec ce montant, l'Algérie, cinquième puissance

économique du continent africain et recelant d'importantes ressources pétrolières et gazières, ne figure même pas dans le Top 10 des pays africains de destination des IDE, loin du leader que constitue l'Égypte (7,4 milliards de dollars) ou du Maroc (2,65 milliards de dollars).

Le Maroc est qualifié de destination la plus attractive en Afrique pour les IDE, «en raison de sa croissance économique solide, de son positionnement géographique stratégique, de la dette extérieure, des facteurs de capital social et de l'environnement général favorable».

Tableau N°5 : Flux d'IDE en Algérie en comparaison avec les pays voisins

Économie	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Algérie	1,503	-0,584	1,546	1,203	1,466	1,382
Égypte	4,783	6,885	8,107	7,409	6,798	8,5
Maroc	3,525	3,253	2,318	2,7	3,640	1,6
Tunisie	1,025	0,966	0,958	0,888	1,0	0,935

Source : Établi à partir des données fournies par la CNUCED.

- Algérie :

Après avoir enregistré des flux négatifs en 2015, l'Algérie a attiré 1,546 milliard de dollars d'IDE en 2016, en partie grâce à l'amélioration des politiques d'investissement et un récent redressement de la production pétrolière », précise la Conférence des Nations Unies pour le commerce et l'investissement (CNUCED) dans son rapport. Les flux des investissements directs étrangers (IDE) à destination de l'Algérie ont enregistré une légère baisse en 2019, pour s'établir à 1,382 milliard de dollars, contre 1,466 milliard de dollars en 2018.

La même source indique que Les flux d'IDE à destination de l'Algérie ont progressé de 22% en 2018 à 1,466 milliard de dollars contre 1,203 en 2017, soutenus par l'investissement dans les secteurs pétro-gazier et l'automobile.

En termes de stocks d'IDE, selon le rapport 2016 de la CNUCED sur l'investissement dans le monde, le stock d'investissements directs étrangers (IDE) en Algérie a progressé à 26,2 milliards de dollars (Mds USD) à fin 2015 contre 19,5 Mds USD à fin 2010. En 2014, le stock d'IDE en Algérie s'élevait à 26,8 Mds USD, il représente 13 % du PIB (contre 31 % en Égypte, 48 % au Maroc et 65% en Tunisie). La part de l'Algérie dans le total d'Afrique du Nord s'élève à 12,4 % en 2014 contre 11,9 % en 2013. Il n'y a aucune donnée disponible sur la composition sectorielle du stock d'IDE algérien, mais il est vrai semblable qu'il soit largement dominé par les investissements dans le secteur des hydrocarbures.

S'agissant de la répartition des IDE en Algérie par pays d'origine, nous pouvons remarquer ce qui suit :

- Plusieurs facteurs favorisent les investisseurs français en Algérie. Parmi ces facteurs, l'atout linguistique leur donne un accès immédiat au marché dans leur propre langue. La présence, désormais significative, des banques françaises en Algérie contribue à un développement cumulatif de la présence économique française, en facilitant substantiellement le commerce entre les deux pays et en finançant les entreprises établies en Algérie.

- La Chine étend sa présence à un rythme accéléré dans l'économie algérienne, en tant qu'important partenariat commercial et, de plus en plus, en tant qu'investisseur. Cette évolution est très nette dans les secteurs de l'énergie, du développement des infrastructures et du commerce de détail notamment. Les entreprises chinoises en Algérie réalisent des projets dans les domaines de la construction et des infrastructures de base.

- L'Algérie présente désormais une des principales destinations arabes en termes d'investissement. Une très grande partie des investissements directs étrangers provient des pays arabes, avec en tête l'Égypte, suivie des Émirats Arabes et du Koweït. En 2016, l'Algérie a conclu une série d'accords d'investissement importants avec l'Arabie Saoudite et les Émirats Arabes Unis.

- La Turquie est un des plus importants investisseurs étrangers en Algérie, il existe des sociétés Turques intéressées par le marché algérien dans différents secteurs. C'est désormais vers l'Algérie que les investisseurs turcs tournent leurs regards. Pas moins de 110 entreprises de différents secteurs sont présentes. On citera, entre autres, le holding Hayat Kimya avec ses marques bien connues des consommateurs algériens : Test, Molfix, Molped, Papia et Bingo. En 2016, la Turquie a lourdement investi en Algérie, et repris la place historique de la France en tant que premier investisseur en Algérie.

- Egypte :

Avant la crise politique, l'Égypte était un marché très attrayant pour les IDE au Moyen-Orient. La croissance dynamique de l'économie égyptienne (environ 7% avant la crise), sa position géographique stratégique, ses coûts de main-d'œuvre peu élevés, sa main-d'œuvre qualifiée, son potentiel touristique unique, ses réserves d'énergie substantielles, son grand marché intérieur et le succès des réformes entreprises par les autorités (y compris de nombreuses privatisations) ont fortement entraîné la hausse des IDE. Le contexte régional doit également être pris en compte, car l'Égypte a bénéficié d'une abondante liquidité provenant des États du Golfe. En raison de la crise économique mondiale et de la révolution sociopolitique de 2011, les IDE ont fortement diminué. Depuis, ils ont augmenté régulièrement jusqu'en 2017. Selon le Rapport sur les investissements dans le monde de la CNUCED, publié en 2019, les flux d'investissements entrants ont diminué de 8,2% 2017 et

2018. Les entrées d'IDE en 2018 s'élèvent à 6 798 millions d'USD. Toutefois, l'Égypte reste le principal pays bénéficiaire d'IDE en Afrique.

En 2019, l'Égypte reste le pays le plus attractif en termes d'investissement direct étranger en Afrique avec un total de 8,5 milliards de dollars, en hausse de 5%, selon un rapport publié par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement CNUCED sur l'investissement dans le monde en 2019.

D'après la ministre du Plan égyptienne, les efforts déployés par le pays pour mettre en place des réformes économiques ont renforcé la confiance des investisseurs. Ces IDE sont orientés essentiellement vers certains secteurs tels que le gaz et le pétrole, ainsi les télécommunications, l'immobilier et le tourisme.

En termes de stocks d'IDE, Selon le rapport 2019 de la CNUCED sur l'investissement dans le monde, le stock d'IDE en Egypte a progressé à 116,4 milliards de dollars (Mds USD) à fin 2018 contre 102,3 Mds USD à fin 2016 où il représente 30,8% du PIB.

- Maroc :

Selon l'Africa Investment Index (AII) ou Indice africain pour l'investissement, qui calcule chaque année le degré d'attractivité des pays africains pour les IDE, le Maroc est placé en tête des économies les plus attractives en Afrique et les plus ouvertes au Doing business en 2020 suivi en deuxième position par l'Égypte.

Les IDE au **Maroc** ont connu un essor important dû en grande partie au démarrage du processus de privatisation et à la conversion de la dette extérieure en investissement. Les flux entrants d'IDE au Maroc ont augmenté de 36% en 2018 pour atteindre 3,6 milliards de dollars. La hausse des flux vers le Royaume fait suite à une année 2017 également favorable dans la mesure où les entrées d'IDE étaient déjà en hausse de 23%. Le Maroc continue de bénéficier d'une croissance économique stable, qui draine des investissements dans la finance, les énergies renouvelables, le secteur de l'automobile, les infrastructures... Le plus large investissement en 2018 est l'acquisition des 53% de Saham Finances, le plus grand assureur marocain par une entreprise sud-africaine pour 1 milliard de dollars.

Après avoir atteint un niveau haut en 2014 (3.5 milliards USD), les flux d'IDI reçus par le Maroc (« flux d'IDI entrants » ou « entrées d'IDI ») ont diminué de 8 % en 2015 (à 3.3 milliards USD) et de 29 % en 2016 (à 2.3 milliards USD), suivant en cela la tendance observée dans l'ensemble de la région MENA, où les flux d'IDI entrants ont baissé de 23 % (OCDE, 2018).

Bien qu'ils aient décliné en 2015-2016, les flux d'IDI entrants au Maroc sont globalement en hausse depuis la crise financière, puisqu'ils ont augmenté de 11 % par an depuis 2010, atteignant leur plus haut niveau en 2014, à 3.5 milliards USD.

En 2015, le Maroc figurait, pour la troisième année consécutive, parmi les principaux pays destinataires des flux d'IDI au sein de la région MENA, après l'Arabie saoudite, l'Égypte et l'Irak. (OCDE, 2018). Les flux d'IDI au Maroc en proportion du PIB sont relativement stables depuis 2011.

Selon l'édition 2018 de l'étude « *Attractiveness Program Africa* » publié par le cabinet d'audit EY (Ernest end Young), relatif aux pays africains ayant attiré le plus de projets d'IDE en 2017, le Maroc arrive ex aequo avec l'Afrique du Sud à la première place.

Ce résultat est caractéristique d'une économie déjà largement diversifiée. Il illustre également les bienfaits des politiques mises en œuvre par le gouvernement marocain au cours de ces dernières années. Des politiques relatives au renforcement des capacités institutionnelles du pays, industrielle de diversification sectorielle et de promotion et de facilitation des investissements, y compris au travers de la simplification des procédures administratives.

Les flux d'IDE destinés au Maroc ont chuté de 55% pour s'établir à 1,6 milliard de dollars en 2019, soit le montant le plus bas ces six dernières années.

- Tunisie :

Après plus de 6 ans de dégradation, le climat des affaires tunisien s'est nettement amélioré depuis 2017. Après le Doing Business, un autre indicateur d'envergure vient souligner le redécollage : le baromètre EY relatif à l'attractivité de l'Afrique en termes d'Investissements Directs Étrangers (IDE). La Tunisie a fait son retour dans le top 15 de l'édition 2019 du baromètre. En 2018, elle a attiré près de 1 milliard de dollars de capitaux étrangers, avec un potentiel déclaré de 10 000 emplois directs.

L'industrie est le secteur qui attire plus d'IDE en Tunisie suivie de l'énergie et des services. La France est le plus grand pays investisseur en Tunisie, suivie du Qatar. Les entreprises chinoises annoncent d'importants investissements, notamment dans le secteur automobile.

5. Conclusion:

Le présent travail de recherche nous a permis de mettre en lumière le climat des affaires en Algérie et l'attractivité des investissements directs étrangers. L'Algérie a plus que jamais besoin d'IDE, mais de ceux qui apporte le savoir-faire technologique et non de ceux qui lorgne seulement sur les réserves de changes de notre pays.

S'il est vrai que l'Algérie est dotée de ressources naturelles abondantes et que celles-ci constituent une plus value significative pour attirer de potentiels investisseurs étrangers, il apparaît tout de même que l'Algérie n'attire pas les investisseurs étrangers et les flux d'IDE sont restés relativement faibles par rapport aux pays voisins, même les moins dotés.

En Algérie, la faiblesse des flux d'IDE trouve réellement son explication dans le climat des affaires qui est loin d'être favorable et au manque d'attractivité. En effet, les lourdeurs administrative et les contraintes bureaucratiques générées par une administration très imprégnée de la culture de l'économie centralisée est l'un des facteurs dissuasif à l'investissement en Algérie. L'absence de visibilité est également un facteur dissuasif à l'investissement en Algérie, les données statistiques restent insuffisantes pour cerner les segments de marché et l'économie en général. Par ailleurs, les changements fréquents dans le cadre juridique de l'investissement ont introduit un sentiment d'insécurité juridique fort dommageable. D'autre par le commerce informel occupe une part importante dans l'économie du pays. De même, la corruption, la faiblesse du secteur financier et l'insécurité juridique relative aux droits de propriété intellectuelle sont des freins à l'investissement. Le manque d'investissements directs étrangers en Algérie, peut s'expliquer également, selon certains analystes, par l'introduction de la règle de 49/51 depuis 2010 qui limite à 49% la participation d'un investisseur étranger dans une entreprise locale.

De l'avis de (Menna et Mehibel, 2017) l'Algérie est «attractive» plus que «attrayante». Le premier terme renvoie à «attraction», force qui attire vers elle, le second à «attrait», donc «capacité à faire venir à elle», sous entendu «par ses appâts», «en faisant attendre un avantage»), en termes économiques, elle a du potentiel qui n'est pas mis en valeur.

Les politiques d'attractivité déjà pratiquées ont montré leurs limites. Un renouveau de ces politiques basées sur la recherche et développement pourrait inverser la donne et mettre en valeur les atouts dont dispose l'Algérie. Toute politique visant à attirer de potentiels investisseurs étrangers en Algérie est vouée à l'échec si elle ne s'accompagne pas des mesures nécessaires et efficaces pour assainir le climat des affaires.

6. Références :

- ALLOUACHE O., AIT TALEB A., (2017), « Climat des affaires et flux entrants d'IDE en Algérie : évolution et causalité », *Revue MÂAREF* n° 22 juin 2017.
- AMRANI M., MOKHEFI A., (2016), « Essai de construction d'un climat d'attractivité des IDE en Algérie : contraintes et perspectives », *Revue Algérienne D'Economie et de Management*, n°7, Janvier 2016.
- BEAC, (2019), « Les déterminants de l'attractivité des Investissements Directs Etrangers dans la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale », BEAC Working Paper- BWP N° 05/19.
- BOUYACOUB A., (2012), « Investissements massifs pendant cinquante ans, pour quelle croissance? », Les cahiers du CREAD n°100-2012.
- CARRIL-CACCIA F., MILGRAM-BALEIX J., PANIAGUA J., (2018), Investissements directs étrangers au Moyen Orient : facteurs qui freinent ou favorisent les investissements dans la région, *AnnuaireIEMed.de la Méditerranée 2018, Secteurs stratégiques | Économie et territoire.*
- DUNNING J-H., (1993), « Internationalizing Porter's diamond », *MIR : Management International Review*, 7-15, 1993.
- KACI CHAOUCH T., (2012), Les facteurs d'attractivité des Investissements Directs Étrangers en Algérie : Aperçu comparatif aux autres pays du Maghreb, Thèse de Magister en Sciences Économiques, Université de Tizi-Ouzou, Algérie.
- KMPG, (2019), Guide investir en Algérie, Edition 2019.
- KMPG, (2016), Guide investir en Algérie, Edition 2016.
- MENNA K., MEHIBEL S., (2018), « Les pays de l'Afrique du Nord et les IDE face à la problématique de l'attractivité », Workingpaper n°01/2018, Centre de recherche en économie appliquée pour le développement, Algérie.
- MENNA K., MEHIBEL S., (2017), « La problématique des IDE en Algérie : paradoxes d'une économie attractive faiblement attrayante », *Les Cahiers du Cread*, vol. 33 - n° 119/120 – 2017.
- NEFFATI H., RICHET X., (2004), « L'attractivité comparée des investissements directs étrangers de la Tunisie et de la Hongrie », *In Revue Région et Développement* n° 19-2004.
- OCDE, (2018), Examen des statistiques d'investissements directs internationaux au Maroc, Février 2018.
- TAHCHI B., (2016), « Les ressources de l'Algérie », *Revue Outre-Terre* n° 47-2016/2, pp.152-164.
- TCHAM F., (2016), Les investissements directs étrangers dans le secteur des hydrocarbures et leur rôle dans le développement économique : cas de l'Algérie, Thèse de Doctorat en Sciences Économiques, Université Oran 2- Algérie.
- VAN HUFFEL C., (2001), « Investissements directs étrangers : problèmes et enjeux pour les pays du sud et de l'est de la Méditerranée », *Revue Région et Développement* n° 13-2001.